

SAUVEZ DES VIES
**RESTEZ
CHEZ VOUS**

VERSION INTERACTIVE

> CLIQUEZ POUR ACCÉDER AUX LIENS !



INFOS PRATIQUES

.....
GESTION COMMUNALE
DE LA CRISE SANITAIRE
.....

VILFONTAINE S'ANIME

Vilfontaine
Connectée par nature

La pâte à modeler, un grand classique pour les enfants !

VOTRE QUOTIDIEN

▶ PAGES 2-5

Incendie de l'Hôtel de ville • Commande de masques • Drive producteurs • Plateforme d'entraide • Vérifier les infos • Foire aux questions

FOCUS

▶ PAGES 6-8

S'informer via les outils numériques de la ville
Les élections municipales

COEUR DE VILLE

▶ PAGE 9

Point d'étape sur le coeur de ville

GROS PLAN

▶ PAGE 10 - 15

La gestion communale de la crise sanitaire

EN BREF

▶ PAGES 16-17

Villefontaine s'anime • Relevez le défi!

POINTS DE VUE

▶ PAGE 20



VIVRE VILLARD N°96 - printemps 2020 - Revue éditée par la mairie de Villefontaine / DEPOT LEGAL N° ISSN : 09 94 - 8856

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Patrick Nicole-Williams

ÉLABORATION : Service communication PHOTOS : Mairie de Villefontaine, Benoît Gillardeau, Maurice Durand, Freepik, famille Massuyes

REMERCIEMENTS aux services municipaux, aux associations qui ont participé à ce numéro. TIRAGE : 2 500 exemplaires IMPRIMERIE : Bulletin imprimé avec des encres végétales sur du papier éco-responsable par l'imprimerie Cusin

DISTRIBUTION : points de dépôts.

SERVICES MUNICIPAUX

Les services physiques et points d'accueil des établissements municipaux sont **fermés au public**.

Les services restent **joignables**, par mail ou par téléphone.

Pour toute demande

Vous pouvez nous joindre par mail à l'adresse :

contact.habitants@mairie-villefontaine.fr

En cas d'urgence

Contactez la permanence téléphonique

au **06 99 54 49 76**

Pour contacter directement les services

ÉTAT CIVIL etat.civil@mairie-villefontaine.fr

URBANISME urbanisme@mairie-villefontaine.fr

ÉCONOMIE deveco@mairie-villefontaine.fr

SPORTS : sports@mairie-villefontaine.fr

Les **équipements sportifs sont fermés** à toute pratique (entraînements, compétitions...).

CULTURE ET VIE ASSO : culture@mairie-villefontaine.fr

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

bibliotheques@mairie-villefontaine.fr

MAISONS DE QUARTIER

Servenoble : mas@mairie-villefontaine.fr

Saint Bonnet : masb@mairie-villefontaine.fr

Louise Michel : mlm@mairie-villefontaine.fr

Les Fougères : maqf@mairie-villefontaine.fr

Les Roches : mpt@mairie-villefontaine.fr

BIJ - BUREAU INFORMATION JEUNESSE

bureau.information.jeunesse@mairie-villefontaine.fr

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Les rendez-vous sont assurés par téléphone, au **04 74 96 94 67**

Le pôle éducation

Les accueils périscolaires et l'accompagnement scolaire **sont fermés**.

Les réservations cantine et accueils périscolaires sont **annulés automatiquement et ne seront pas facturés**.

Les groupes scolaires n'assurent plus d'accueils d'enfants **excepté pour les besoins de garde du personnel de santé**. L'accueil se fait sur présentation de documents justifiant de la nécessité du besoin de garde.

Portail famille : www.villefontaine.portailfamille.net



CONTACTS UTILES

 [Liste complète sur www.villefontaine.fr](http://www.villefontaine.fr)

SOCIAL

► CCAS - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES tous les jours pour les aides alimentaires d'urgence et les courriers de domiciliation du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Renseignements au **04 74 96 70 35**

L'accueil est ouvert le mercredi matin, sur RDV préalable par téléphone, pour les urgences alimentaires et les courriers des domiciliés uniquement.

Les agents du CCAS sont en télétravail et les accompagnements sociaux se poursuivent à distance.

► LE PHARE au service des Villards de plus de 60 ans

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES pour les personnes âgées. Renseignements au **04 74 96 58 61**

Le portage de repas à domicile est maintenu le matin, les personnes de plus de 65 ans qui souhaiteraient bénéficier de ce service sont priées de se rapprocher du Phare.

SANTÉ

► GARDES MÉDICALES

Médecins **04 74 93 29 32** / Dentistes **04 76 00 06 66**

Pharmacies **3915**

Infirmières : **04 74 96 50 50** / **04 74 96 46 60**

04 74 96 50 70

► CENTRE DE PLANIFICATION DE VILLEFONTAINE

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES avec une ligne d'écoute locale de 9h à 16h30 du lundi au vendredi : **09 52 12 76 97** - secretariat@leplanningfamilial38.org

► FONDATION BOISSEL - SANTÉ MENTALE

PLATEFORME D'ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE GRATUITE

Du lundi au vendredi de 9h à 17h au **04 28 70 95 50** ou par mail : covid19@fondation-boissel.fr

► CPAM - SÉCURITÉ SOCIALE - FERMÉE

Points d'accueil et boîtes aux lettres fermés.

Envois courrier : 2 Rue des Alliés - 38045 GRENOBLE

Plateforme en ligne : www.ameli.fr



► CROIX ROUGE

Dispositif d'écoute et de livraison solidaire pour les personnes vulnérables en situation d'isolement social au **09 70 28 30 00**, disponible 7J/7 de 8h à 20h.



Retrouvez nous sur www.villefontaine.fr et sur calaméo.com pour la **VERSION INTERACTIVE** de ce bulletin municipal

► CELLULE D'INFORMATION NATIONALE

0 800 130 000

24h/24, 7j/7

Pour les questions d'ordre général ou administratives sur le virus Covid-19 (hors situations de symptômes graves, qui doivent conduire à appeler le 15)

► CELLULE D'INFORMATION DU PUBLIC EN ISÈRE

0 800 000 638

de 9h à 16h30, du lundi au vendredi

Pour des renseignements sur les modalités d'organisation et de fonctionnement des services publics en Isère

URGENCES

Aide médicale urgente - SAMU : **15**

Pompiers **18**

Enfance maltraitée **119** ou www.allo119.gouv.fr

Violences familiales & urgences sourds et malentendants par SMS uniquement : **114**

Centre anti-poison **04 72 11 69 11**

SÉCURITÉ

► POLICE MUNICIPALE - OUVERT

13, rue Serge Mauroit - **04 74 96 66 15**

La police municipale maintient son accueil téléphonique et physique.

Ouvert au public du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h.

► COORDINATRICE SOCIALE EN GENDARMERIE

Pour toutes problématiques sociales en lien avec la gendarmerie, par téléphone au **04 74 95 59 18**.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le mercredi de 9h à 12h.

► GENDARMERIE

Téléphone : **17**

Plateforme de la brigade numérique 24h/24, 7j/7 :

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique





VALIDITÉ DES INFORMATIONS

Nous attirons votre attention sur la date de publication de ce magazine : le mercredi 29 avril 2020.

Certaines informations ou mesures peuvent avoir évolué compte tenu du contexte : pour vérifier, pensez à consulter le site de la ville www.villefontaine.fr, mis à jour quotidiennement.



UN NUMÉRO VERT POUR LES COMMERÇANTS ET ENTREPRISES

Pour faire face à la situation actuelle des commerces et entreprises, des dispositifs de soutien ont été mis en place, dont un **numéro vert proposé par l'agence de développement économique Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises** afin de répondre à vos questions, et assurer une information globale et fiable, coordonnée et continue.

0 805 38 38 69

du lundi au vendredi de 8h à 18h

www.ambitioneco.fr

auvergnerhonealpes.fr



QUALITÉ DE L'EAU

Des expertises sont faites mensuellement par la Semidao pour vérifier la qualité sanitaire de l'eau du robinet.

Vous pouvez retrouver le détail des dernières analyses réalisées sur la commune sur le site de la ville, rubrique santé et solidarité / qualité de l'eau.

A noter que **le virus COVID 19 n'est pas présent dans l'eau**, contrairement aux rumeurs qui circulent sur certains réseaux.



INCENDIE DE L'HÔTEL DE VILLE

La nuit du 16 au 17 avril, l'Hôtel de ville a été la cible d'un incendie volontaire : une voiture bélier a été projetée dans le hall principal de la mairie, puis incendiée. Fort heureusement, aucune victime n'est à déplorer.

S'attaquer à la mairie, c'est s'attaquer au bien commun de tous les Villard.es, un lieu et un symbole de service public de proximité qui permet à la population de bénéficier de services et aux agents communaux de travailler et d'accueillir le public dans de bonnes conditions.

Le maire, Patrick Nicole Williams, révolté face à cet acte inqualifiable, a bien évidemment porté plainte pour le compte de la commune.

Si le rez de chaussée est le plus touché par l'incendie, l'étendue exacte des dégâts reste à évaluer par des experts.

Nous remercions tous les Villard.es, partenaires et élus qui ont manifesté leur soutien.

Ensemble, Elus et services mettent tout en oeuvre pour permettre prochainement l'accueil des habitants et du personnel de la commune

Comment
pouvons-nous avoir
des masques ?



COMMANDE DE MASQUES

La ville a passé, en lien avec la CAPI, une commande groupée de masques lavables, et donc réutilisables, homologués par l'Autorité Sanitaire Nationale.

Sur les 19 000 masques destinés à Villefontaine, 3 000 unités supplémentaires financées uniquement par la commune ont été rajoutées à la demande du maire, **ce qui porte donc à 22 000 le nombre de masques destinés à la population de Villefontaine.**

En parallèle, 2 000 masques FFP2, 40 000 unités de masques chirurgicaux et du gel hydro-alcoolique ont été commandés pour équiper les agents de la collectivité et les professions libérales de santé de la commune.

Les **modalités de distribution** vous seront communiquées au plus vite, sachant que la répartition des stocks **tiendra compte de la composition de chaque famille.**

MERCI À VOUS !

Les policiers municipaux de Villefontaine, à leur initiative, ont tenu à remercier le personnel du centre hospitalier Pierre Oudot de Bourgoin-Jallieu.

Si les professionnels de santé sont en première ligne, de nombreuses autres professions oeuvrent au quotidien au services des Français : personnel des magasins, éboueurs, transporteurs et livreurs, forces de l'ordre, pompiers, employés et ouvriers...

**à vous tous, un grand
MERCI !**

Vous aussi, manifestez votre soutien avec des applaudissements chaque soir à 20h !



●●● Faux
NON, AUCUN HÔPITAL FRANÇAIS NE PRÉCONISE DE «CONGELER SON PAIN» EN VUE DU «STADE D'INFECTION MAXIMALE»

Un message largement partagé par SMS et sur les réseaux sociaux rapporte que le personnel d'un hôpital français déconseille de sortir entre le 23 mars et le 3 avril.

RÉSEAUX SOCIAUX : RESTONS VIGILANTS !

De nombreuses fausses informations, appelées "fake news" ou "hoax", circulent régulièrement sur la toile, et plus particulièrement sur les réseaux sociaux.

A l'heure de la pandémie de Covid-19, on constate qu'un grand nombre de rumeurs sont relayées. Pour évaluer la qualité et la pertinence d'une information et discerner le vrai du faux :

- aller au-delà du titre en **lisant l'article en entier** pour voir si le contenu est crédible ;
- vérifier la **date** et le **caractère plausible** des événements énoncés ;
- identifier clairement **la source** en explorant son site web, c'est-à-dire son but (« qui sommes-nous »), ses autres publications, sa page « contacts » ;
- identifier également **l'auteur**, son existence réelle, sa légitimité, ses autres écrits ;
- vérifier **ce que disent les experts** sur le sujet ;

En cas de doute, consulter des sites fiables qui vérifient les informations douteuses signalées par les internautes, comme www.hoaxbuster.com.



● CHANTIERS JEUNES

La campagne de recrutement pour les chantiers jeunes est lancée !

La mission proposée à chaque jeune est rémunérée et d'une durée d'une semaine. Comme chaque année, des travaux de rénovation ou d'embellissement des espaces et équipements de la ville sont prévus.

Les Villards de 16 ou 17 ans intéressés pour participer aux chantiers d'été peuvent envoyer un CV et une lettre de motivation à l'attention de M. le maire **avant le 22 mai 2020**.

> **par courrier** : Mairie de Villefontaine, place Pierre Mendès France - 38090 Villefontaine

> **par mail** : bij@mairie-villefontaine.fr.

> **en ligne** : www.villefontaine.fr, rubrique [recrutement](#)

+ **d'info auprès du BIJ** (Bureau Information Jeunesse) par mail ou téléphone au 04 74 96 10 24.



“ J'aimerais aider : j'ai des masques, de la nourriture à donner, je souhaite apporter mon soutien à des personnes âgées.... ”



● LA PLATEFORME D'ENTRAIDE CAPI

La CAPI (Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère) a mis en ligne **une plateforme d'entraide et de solidarité territoriale**.

www.capi.entraidonsnous.fr

Cette plateforme a pour objectif de faciliter la mise en relation des personnes sur l'ensemble du territoire de la CAPI en centralisant les demandes d'aides et les propositions de volontaires souhaitant apporter leur aide.

Gratuite et ouverte à tous, cette interface comporte deux rubriques : « je propose de l'aide » et « j'ai besoin d'aide ».

Grâce à une utilisation simple et en seulement quelques clics, il est très facile de proposer bénévolement son soutien ou bien de chercher de l'aide pour tout type de services.

● INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2020-2021

Les parents arrivant à Villefontaine ou qui ont changé d'adresse ou dont l'enfant entre en maternelle, doivent effectuer une démarche d'inscription de leur enfant auprès du Pôle Education.

Le Pôle Education facilite votre démarche et vous propose un service d'inscription en ligne par l'intermédiaire du courriel suivant :

vie.scolaire@mairie-villefontaine.fr

Merci de joindre les documents suivants sous format PDF ou JPEG (photographie via votre smartphone) :

- les noms, prénoms, date de naissance, numéros de téléphone des responsables légaux,
- les noms, prénoms, date de naissance et adresse du ou des enfants concernés,
- une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance original,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- une copie du carnet de vaccination de votre enfant à jour.

NB : ne concerne pas les activités périscolaires.

“ Je devais finaliser l'inscription de mes enfants à l'école, comment puis-je faire pendant le confinement ? ”



FOIRE AUX QUESTIONS

Est-il possible de sortir marcher autour des étangs ?

Depuis le 1^{er} avril, les étangs, parcs... sont de nouveau accessibles, cependant les rassemblements sont interdits.

Vous pouvez donc marcher autour de l'étang, seul ou avec vos enfants, sans oublier votre autorisation de déplacement dérogoatoire remplie, datée et signée.

Est-on autorisé à brûler des branches d'arbres dans le jardin ?

Non, il est interdit de brûler ses végétaux par un arrêté.

Merci de bien vouloir les stocker pendant la période de confinement.

Ma mère a 70 ans, vit à Villefontaine et n'a personne pour l'aider ou lui préparer le repas, avez-vous des aides pour les personnes âgées ?

Le Phare, service du CCAS, maintient le service de portage de repas pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Pour en bénéficier ou inscrire un de vos proches, contactez le Phare au 04 74 96 58 61.

Je travaille dans un hôpital et personne ne peut garder mon enfant, existe-t-il un système de garde d'enfants à Villefontaine ?

Oui, les groupes scolaires continuent d'assurer un accueil pour les enfants du personnel de santé, sur présentation de documents justifiant de la nécessité du besoin de garde.

Pour plus d'informations, contactez par téléphone l'accueil de la mairie au 04 74 96 00 00 et laissez-nous vos coordonnées afin d'être recontacté.

Où se procurer des attestations de déplacement si on n'a pas d'imprimante

Au poste de la police municipale (selon les horaires d'ouverture), le mercredi matin au CCAS ou chez certains commerçants.

Combien de temps puis-je sortir ?

Vous pouvez sortir vous promener 1h maximum par jour en ayant en votre possession l'autorisation de déplacement dérogoatoire remplie, datée et signée. Il est recommandé de limiter les sorties et donc de les regrouper.

Pourquoi ne pas avoir procédé au nettoyage des espaces publics ?

Ce type de nettoyage peut avoir l'effet inverse à celui souhaité, c'est à dire être néfaste pour la santé des habitants, et nuire à l'environnement.

Quelles sont les mesures prises par la commune pour soutenir les commerces ?

Pour aider les commerçants locaux, la ville va suspendre les loyers des boutiques installés dans des locaux municipaux.

J'ai un problème que je n'arrive pas à résoudre, qui peut m'aider ?

contact.habitants@mairie-villefontaine.fr

Nos poubelles s'entassent mais personne ne vient les récupérer ...

Le SMND a modifié ses collectes d'ordures ménagères mais continue de passer une fois par semaine. La collecte de bacs jaunes a repris depuis le 28 avril, tous les 15 jours.

Pour plus d'informations sur le rythme des collectes, rdv sur www.smnd.fr.

Je m'interroge sur le comportement de certaines personnes en cette période de confinement, que puis-je faire ?

Pour ce type de questions, vous pouvez solliciter la gendarmerie via une brigade numérique qui prend en compte les sollicitations en temps réel 24h/24 et 7j/7 :

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique

Je dois récupérer ma carte d'identité à la mairie : allez-vous allonger les délais ?

La récupération de pièce d'identité ne fait pas partie des motifs d'autorisation de sortie.

Les consignes sont effectivement un rallongement des délais jusqu'à la fin du confinement.

OUTILS NUMÉRIQUES : L'INFORMATION À PORTÉE DE CLIC



La commune est engagée depuis 2018 dans une démarche de développement numérique, comme en témoignent la nouvelle signature "connectée par nature" et le lancement des nouveaux outils. Dans le contexte de crise sanitaire, où de nouvelles informations nous parviennent quotidiennement, les outils numériques sont les plus indiqués pour faire preuve de réactivité et vous tenir informés au jour le jour.

LE SITE DE LA VILLE

Le principal support de communication de la ville en période de crise est le site internet officiel :

www.villefontaine.fr

Plusieurs fois par jour, les agents du service communication mettent à jour son contenu selon l'actualité, les informations fournies par l'État, les autres services publics, mais également selon les questions soulevées par les habitants sur les réseaux sociaux.

Vous avez pu le constater, la rubrique "FOCUS" a évolué et vous permet un accès direct à 4 pages :

INFOS COVID-19

- Quel comportement adopter ?
- Les mesures gouvernementales

LA COMMUNE EN ACTION

- Les services de la commune à distance
- Maintenir le lien avec vous
- Face au covid-19 : drive, repas, masques
- Nos réseaux sociaux

BESOIN D'AIDE ?

- Violences conjugales et familiales
- Soutien psychologique
- Sécurité et solidarité
- Réseau d'entraide

VILLEFONTAINE AU QUOTIDIEN : infos pratiques

- Vos autres services publics
- Infos commerces et entreprises

Info covid-19 : un rappel des bons comportements à adopter et des informations sur les mesures gouvernementales face à la crise (confinement, autorisations de sortie...)

La commune en action : un panorama détaillé des actions mises en place par la ville, des services et de leurs contacts, les liens vers nos réseaux sociaux.

Besoin d'aide : des renseignements sur toutes les structures et actions mises en place sur la commune et au niveau national, dont le réseau d'entraide CAPI.

Villefontaine au quotidien : toutes les informations pratiques sur vos autres services publics, ainsi que les informations destinées aux commerces et entreprises.

Les informations urgentes, et les dernières mises à jour datées des articles vous sont signalées sur le **bandeau orange** situé sous le menu.



La rubrique "ACTUS" vous permet d'accéder à l'ensemble des articles : les plus importants, également mis en avant en FOCUS, les articles secondaires, et tous les articles archivés avec le bouton "+ d'actus".



LES RÉSEAUX SOCIAUX

La page Facebook officielle de la ville permet de relayer en temps direct les informations utiles.

Grâce à elle, la ville peut relayer les articles du site internet mais également partager les informations émanant d'autres services publics (CAPI, État, SMND...).



Si vous disposez d'un compte Facebook, vous avez la possibilité de commenter chaque publication et de les partager.

Vous pouvez également nous contacter par message privé : chaque message est lu par un agent de la mairie, et une réponse vous est apportée dans les plus brefs délais.

En cette période de confinement, la ville vous propose

également une seconde page Facebook "Villefontaine s'anime", dont l'objectif est de partager des publications plus légères, sur des thématiques telles que la culture, le sport, les jeux...et vous soumet régulièrement des défis (voir p.16).

Enfin, le compte Instagram de la ville reste actif, avec de nombreuses stories publiées chaque jour, sur des thématiques liées à celles de la page "Villefontaine s'anime".



SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE

Pendant cette période de confinement, les médiateurs numériques s'organisent, avec le soutien du Secrétaire d'Etat chargé du Numérique pour accompagner les Français dans leurs démarches numériques quotidiennes avec la plateforme :

www.solidarite-numerique.fr



Ce site vous propose :

- des conseils, ressources et tutoriels pour vos démarches numériques essentielles,
- un numéro non surtaxé pour être accompagné par un conseiller dans toutes vos démarches du quotidien en ligne, du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

PROMENEURS DU NET

Jessica, animatrice jeunes à la maison de quartier de Saint-Bonnet, fait partie du dispositif des "Promeneurs du Net". Cette action permet aux professionnels du secteur socio-éducatif de poursuivre en ligne le travail réalisé sur le terrain.

Jeune ou adulte, contactez-la via ses réseaux sociaux, elle répondra à toutes vos questions !

- Instagram : JESSICAMQSBPDN
- Facebook : Jessica MQSB
- Snapchat : JESSICAMQSB-PDN

MARCHÉS ET DRIVE PRODUCTEURS



Comment faire pour avoir des produits frais près de chez nous ?

Les deux marchés de plein-air de la commune sont ré-ouverts partiellement à partir du 2 mai.

Pour faciliter l'approvisionnement des habitants en produits frais, la ville a mis en place un drive producteur au début de la période de confinement. Un dispositif qui permet également de soutenir nos producteurs locaux qui peinent à écouler leur production. Si le drive reste en place jusqu'à nouvel ordre, les marchés de plein air vont reprendre début mai, dans des conditions sanitaires garantissant la sécurité des clients et des commerçants.

UN DRIVE DE PRODUCTEURS

Afin de pallier à l'absence provisoire des marchés, la ville a entrepris la création d'un drive de producteurs locaux. Des produits frais sont proposés par des producteurs locaux (fruits, légumes, œufs, fromages, viande, miel...) aux clients qui passent commande par téléphone ou mail auprès de chaque producteur.

Le retrait des produits se fait uniquement sur commande, les mercredis entre 16h et 18h sur le parking du théâtre du Vellein. Le paiement s'effectue au moment du retrait des marchandises, en privilégiant les chèques, cartes bancaires (pour les producteurs équipés) ou l'appoint en monnaie.

La liste des producteurs, de leur contact et des produits disponibles est mise à jour régulièrement sur le site internet et sur la page Facebook de la ville.



RÉOUVERTURE DES MARCHÉS PLEIN-AIR

A la demande de M. le maire, la ville a sollicité la préfecture, qui a donné son accord pour la réouverture partielle des marchés de la commune.

Aussi, **cinq commerçants de produits alimentaires** présents habituellement sur les marchés de Villefontaine seront installés. Afin qu'ils puissent retrouver leur clientèle, ils seront présents tour à tour sachant que les étals suivants seront systématiques : un primeur, un producteur, un fromager, un charcutier, et alternativement un poissonnier et un boulanger.

Les marchés reprendront donc à partir du samedi 2 mai pour celui des Roches, situé rue du midi, et à partir du **mercredi 6 mai pour celui du centre-ville**, situé place Victor et Hélène Basch. Les horaires de vente restent inchangés : **de 8h30 à 12h30** pour les deux marchés.

Pour garantir la sécurité des clients et des commerçants, **un périmètre de sécurité et des dispositifs de protection des étals** seront mis en place.

A noter que ce dispositif est susceptible d'évoluer à nouveau à partir du mercredi 13 mai.

QUEL IMPACT SUR L'AVANCÉE DES CHANTIERS ?



Le Patio, situé sur la place Jean Jaurès, accueillera à terme des services publics et un espace de co-working

Les divers chantiers entamés dans le cadre du projet Coeur de ville sont inmanquablement impactés par l'épidémie, du fait de l'arrêt de certaines des entreprises engagées.

En cette fin du mois d'avril, nous faisons un point sur chacun d'entre eux, sachant que les délais annoncés dans cet article peuvent évoluer en fonction de la durée des mesures de confinement.



LE PATIO

Lancé depuis plusieurs mois maintenant, la requalification de l'ancien supermarché Casino devait se terminer au printemps 2020 avec Le Patio, un espace qui regroupe services publics et une plateforme de co-working.

Suspendu durant plusieurs semaines, le chantier a repris à la fin du mois d'avril.

La livraison du bâtiment sera retardée, vraisemblablement à la rentrée 2020, ce qui repousse également l'aménagement de l'espace de coworking.

LA PLACE CENTRALE

La préparation du chantier phare du centre-ville est en cours, les services de la ville devraient recevoir très prochainement le dossier de projet final.

Les marchés seront ensuite lancés, dès la fin de la période de confinement.

Plus concrètement, **le démarrage physique des travaux est probable à la rentrée.**

De manière générale, tous les chantiers ont été suspendus par la crise sanitaire, et devraient reprendre progressivement.

LES DEMEURES DES FONTAINES



Le chantier de cette résidence privée avec rez-de-chaussée commerçant devrait reprendre prochainement.

La livraison sera retardée.

LES GIRANDIÈRES

Le chantier de la résidence Seniors privée, avec rez-de-chaussée commerçant devrait reprendre prochainement.

La livraison sera retardée.

La commercialisation des rez-de-chaussée, non impactée, est en cours.



L'INFO EN +

Le marché du mercredi ne sera pas déplacé à partir du 15 avril, comme cela était prévu. Il faudra attendre la fin du confinement pour recalculer la procédure d'attribution des emplacements.

CRISE SANITAIRE : LA COMMUNE EN ACTION



Les enfants du personnel soignant sont accueillis au groupe scolaire Pasteur (GS3), en période scolaire et pendant les vacances.

Avec la crise sanitaire, ce sont tous les services de la ville qui ont dû se réorganiser en un temps record. Qu'ils soient sur le terrain, ou en télé-travail chez eux, les agents municipaux travaillent main dans la main avec les élus et les nombreux partenaires de la ville pour continuer d'assurer, pour tous les Villard.es, un service public de qualité.

Merci à eux !

ASSURER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Dès le début de la crise sanitaire, les services de la commune se sont organisés pour maintenir le niveau de service public pour les habitants.

Une cellule de crise, composée du maire, du premier adjoint, de l'adjoint à l'éducation, du comité de toutes les directions, du responsable du centre technique et du responsable du service prévention des risques, a **immédiatement été créée afin d'organiser le travail des services.**

La totalité des agents administratifs ont été placés en télé-travail, conformément aux directives officielles, pour garantir leur protection et continuer de suivre les affaires de la commune à distance.

Certains agents sont toujours en activité sur le terrain pour mener à bien les missions essentielles pour les Villard.es : le service propreté et le Chantier Environnement Insertion, qui travaillent en lien avec le SMND, la Police municipale, une partie des agents du service éducation, les agents qui assurent une permanence au CCAS, le service de portage de repas à domicile et les agents techniques chargés des interventions urgentes.

L'Etat-civil continue également, sur rendez-vous, à assurer les opérations funéraires.



Les agents du centre technique municipal agissent pour la propreté

Le service des ressources humaines s'assure que tous les agents, en télé-travail ou non, restent en lien avec la collectivité. Il apporte tout son soutien, avec les élus, à celles et ceux qui auraient pu être touchés par la maladie.

Toutes les mesures de sécurité sanitaire sont prises pour les agents qui sont sur le terrain.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX PERSONNES VULNÉRABLES

En cette période, **il est plus que jamais primordial de veiller sur les personnes vulnérables.** Aussi, le CCAS (Centre Communal d'Action sociale) poursuit son action en maintenant un accompagnement et un suivi social quotidien

Les agents des services du CCAS **contactent régulièrement les personnes inscrites sur la liste des personnes vulnérables** (la liste "canicule", qui est mise à jour en continu), pour prendre de leurs nouvelles et maintenir le lien. À la demande de M. le maire, les personnes à mobilité réduite ayant participé au comité accessibilité ont été contactées, et celles qui le souhaitaient ajoutées à cette liste.

Les maisons de quartier maintiennent également le lien **avec les familles** grâce à des appels téléphoniques réguliers.

Le service de portage des repas proposé par le Phare est maintenu, et livre plusieurs fois par semaine les personnes inscrites (informations et inscriptions au 04 74 96 58 61, le matin uniquement), ce qui leur permet également, dans le respect des consignes de sécurité, de s'assurer qu'elles vont bien.



Les agents du service portage de repas en livraison

En parallèle, le CCAS a signé une convention avec l'association de secouristes FFSS38 qui propose des **visites au domicile des personnes isolées ou vulnérables**, par l'intermédiaire du Phare. L'objectif : rompre l'isolement social, mettre à disposition des tablettes numériques, effectuer des déplacements en pharmacie ou s'assurer de l'état de santé général des personnes.

Les situations de violences familiales et conjugales sont également suivies, par la **coordinatrice sociale** du CCAS, qui télétravaille et est en lien étroit avec les services de la gendarmerie (n° d'urgence par SMS : 114).

Enfin, la **Maison de la justice et du droit** (MJD) poursuit ses rendez-vous, au téléphone uniquement.

ÉDUCATION ET JEUNESSE

Si les groupes scolaires de la commune n'accueillent aucun élève, **un dispositif d'accueil des enfants du personnel soignant a immédiatement été mis en place à l'école Louis Pasteur (GS 3)** où des enseignants, ATSEM et agents d'entretien assurent l'accueil des élèves dans le respect des consignes sanitaires, en lien avec l'Inspection académique.

La commune propose à ces familles d'accueillir leurs enfants sur les temps périscolaires matin, midi et soir



Le travail des agents d'entretien permet d'accueillir les enfants du personnel soignant dans de bonnes conditions.

et également pendant les vacances scolaires. Un accueil réalisé par les animateur.ices de la ville.

Les services du pôle "égalité et cohésion sociale" de la ville réalisent quant à eux un **suivi des jeunes scolarisés au collège** via les animateurs jeunesse des maisons de quartier.

Le Groupement d'Intérêt Public de Réussite Educative a mis en place une action dans le cadre du "**Programme de Réussite Educative**", qui va permettre au service politique de la ville, aux maisons de quartier et au service éducation de la commune de **proposer des prêts d'ordinateurs** (action financée par l'État). Ces prêts s'adressent aux élèves de tout niveaux résidant dans les quartiers prioritaires de la ville, qui ne disposent pas du matériel nécessaire pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Le BIJ (Bureau Information Jeunesse) a également **prêté plusieurs tablettes numériques** à des collégiens

Les enseignants de la commune se sont par ailleurs engagés à remettre des devoirs papiers aux familles qui ne disposent pas du matériel informatique nécessaire.

LA SÉCURITÉ

La police municipale agit de concert avec les services de la gendarmerie pour assurer la tranquillité publique de la commune.

Les missions de surveillance générale sont maintenues en ville et dans les espaces verts (patrouilles en quad),



La Police municipale adapte ses missions à la crise sanitaire

et des opérations de contrôles dans le cadre des mesures liées au COVID-19 sont organisées.

L'accueil de la police municipale reste ouvert aux horaires habituels, et des attestations de déplacements dérogatoires imprimées sont disponibles sur demande.

La police municipale assure également une mission de **suivi des familles** en lien avec le pôle éducation de la mairie.

Le dispositif "Voisins vigilants", plateforme numérique qui met en relation les habitants d'un même quartier sur des thématiques de sécurité, reste actif : vous avez toujours la possibilité de vous inscrire en ligne sur le site www.voisinsvigilants.org/ville/Villefontaine.



INITIATIVES, ET SOUTIEN AUX ÉLANS DE SOLIDARITÉ

Tous les services de la ville, agents et élus, sont attentifs aux besoins exprimés par les habitants.

Aussi, pour résoudre les problèmes liés à l'annulation des marchés, mais également pour soutenir les petits producteurs, **un drive producteurs a été créé.**

Dès la fin du mois de mars, **la commune a passé plusieurs commande de masques** à destination des agents municipaux et des professionnels de la santé. Une commande complétée en avril avec la CAPI, pour des **masques lavables à destination des habitants**. Si les modalités de distribution sont en cours de finalisation, nous pouvons déjà annoncer que **les masques à destination des personnes fragiles seront distribués à domicile par les secouristes de l'association FFSS38**, en convention avec la ville, afin de s'assurer du respect total des gestes barrières.

Pour faciliter la mise en relation des habitants, **une plateforme d'entraide** a été mise en place par la CAPI en collaboration avec les communes et permet à chacun de pouvoir proposer et demander de l'aide.

VOUS TENIR INFORMÉS

Dans ce contexte d'urgence sans précédent, chacun d'entre nous tente de se tenir informé : journaux télévisés, articles sur le net, journaux... les supports sont nombreux et le flux d'informations parfois déroutant.

Sur les supports de communication municipaux, nous **relayons les informations nationales les plus importantes, les informations locales, et surtout assurons une mise à jour quotidienne**. Aussi, les supports numériques, qui permettent une réactivité sans pareille, sont privilégiés (voir article p.6 et 7).

De plus, les services de la ville et les élus s'efforcent de maintenir **des liens réguliers avec les instances de la ville, véritables relais auprès des habitants** : Comité consultatif des usagers des maisons de quartier, Comité des sages, Conseil citoyens, Comité accessibilité, Conseil Municipal des Enfants, présidents des ASL et syndicats de co-propriétaires, bailleurs et partenaires.

LES ÉVÉNEMENTS DE LA VILLE

Suite à l'intervention du Président de la République le 13 avril dernier, nous sommes au regret de devoir renoncer aux événements fédérateurs prévus jusqu'au 14 juillet.

Aussi, les manifestations telles que la fête des quartiers ou la fête de la musique sont annulées. Les événements prévus après cette date, comme le traditionnel feu d'artifice du 14 juillet, **sont suspendus en attente de nouvelles mesures.**

Les services de la ville mènent actuellement une réflexion sur le report éventuel de certaines dates.

MERCI !

De nombreux Villard.es sont très impliqués.es dans une démarche de solidarité et d'entraide, chacun à sa juste mesure.

La municipalité remercie chacun.e d'entre vous pour ses actions, notamment les dizaines de personnes qui confectionnent des masques en tissu pour leur entourage proche, leurs voisins...



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.



Je suis en situation de handicap.
J'utilise une attestation simplifiée pour pouvoir me déplacer.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT EXCEPTIONNELLE

Je remplis cette attestation à chaque fois que je sors.

C'est la loi pour le coronavirus.

Les policiers peuvent me la demander.

Si je n'ai pas d'imprimante, je la recopie sur une feuille.



 Je m'appelle :

 Je suis né le :

 Mon adresse :

Je me déplace exceptionnellement aujourd'hui :



Pour aller travailler.





Pour acheter à manger.





Pour aller chez le docteur.



Pour aller à la pharmacie.



Pour m'occuper d'une personne qui a besoin de moi.





Pour sortir peu de temps pas loin de chez moi.



Pour sortir mon chien.

 Je mets la date d'aujourd'hui :

 Je mets l'heure de ma sortie :

 Je signe :



Je suis en situation de handicap.
J'utilise une attestation simplifiée pour pouvoir me déplacer.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT EXCEPTIONNELLE

Je remplis cette attestation à chaque fois que je sors.

C'est la loi pour le coronavirus.

Les policiers peuvent me la demander.

Si je n'ai pas d'imprimante, je la recopie sur une feuille.



 Je m'appelle :

 Je suis né le :

 Mon adresse :

Je me déplace exceptionnellement aujourd'hui :



Pour aller travailler.





Pour acheter à manger.





Pour aller chez le docteur.



Pour aller à la pharmacie.



Pour m'occuper d'une personne qui a besoin de moi.





Pour sortir peu de temps pas loin de chez moi.



Pour sortir mon chien.

 Je mets la date d'aujourd'hui :

 Je mets l'heure de ma sortie :

 Je signe :

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Le 13 avril 2020, le Président de la République a annoncé le renouvellement du confinement pour quatre semaines supplémentaires, **soit jusqu'au 11 mai**. Les mêmes règles que celles actuellement en vigueur continueront à s'appliquer.

En application de l'état d'urgence sanitaire, **les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :**

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'**activité professionnelle**, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- Déplacements pour effectuer des **achats de fournitures** nécessaires à l'activité professionnelle et des **achats de première nécessité**, y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la **perception de prestations sociales et au retrait d'espèces**, dans des établissements dont les activités demeurent autorisées.
- **Consultations et soins** ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; soin des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour **motif familial impérieux**, pour **l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants**.
- Déplacements brefs, **dans la limite d'une heure quotidienne** et dans un rayon maximal d'**un kilomètre autour du domicile**, liés soit à l'**activité physique** individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la **promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile**, soit aux besoins des **animaux de compagnie**.
- **Convocation judiciaire ou administrative**.
- Participation à des **missions d'intérêt général** sur demande de l'autorité administrative.

Source : www.gouvernement.fr/info-coronavirus



COVID-19 GÉNÉRATEUR D'ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Les données saisies sont stockées exclusivement sur votre téléphone ou votre ordinateur. Aucune information n'est collectée par le Ministère de l'Intérieur. L'attestation pdf générée contient un QR Code. Ce code-barres graphique permet de lire les informations portées dans votre attestation au moment de leur saisie. Il peut être déchiffré à l'aide de tout type de lecteur de QR code générique.

Remplissez en ligne votre attestation numérique :

Prénom x

Nom x

Date de naissance (au format jj/mm/aaaa) x

Lieu de naissance x

Adresse x

Ville x

Code Postal x

Choisissez un motif de sortie

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées ([liste sur gouvernement.fr](#)).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Date de sortie ✓

Heure de sortie ✓

Générer mon attestation

Ministère de l'Intérieur - DNUM - SDIT



VERSION NUMÉRIQUE

www.media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19

VERSION PAPIER

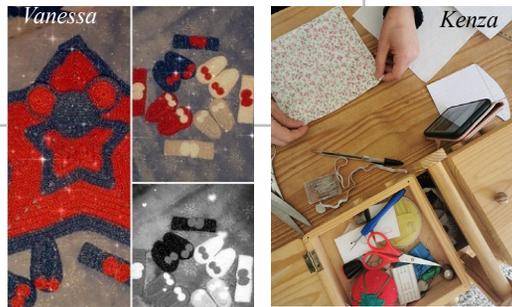
A découper ou recopier sur papier libre

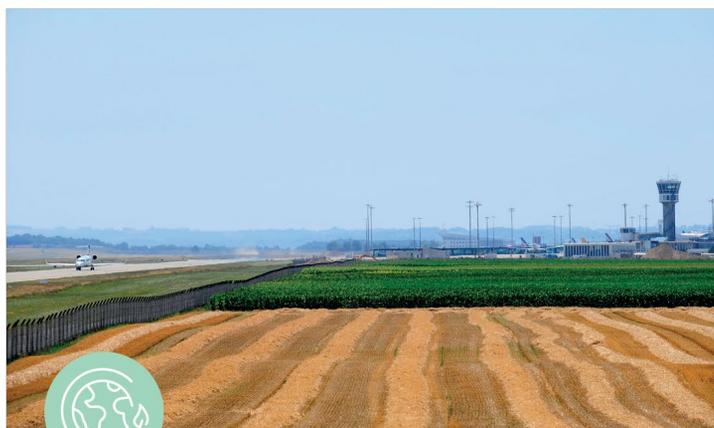
> [version classique p.13](#) / [version simplifiée](#) à destination des personnes en situation de handicap p.14

RELEVEZ LE DÉFI !

Chaque semaine, nous vous proposons de relever un défi sur les réseaux sociaux de la ville.

Voici une petite sélection de vos retours !





● UNE CROISSANCE DURABLE

- **Une baisse de 11% des émissions de CO2 entre 2017 et 2018**, et la neutralité carbone pour les activités de Lyon Aéroport depuis 2017 (certification ACA3+)
- **Une préservation de la biodiversité** dont la création de **85 ha de biotope préservé**, permettant à **74 espèces protégées** de rester sur le périmètre aéroportuaire
- **Une protection renforcée de la ressource en eau** : aucun produit phytosanitaire utilisé, gestion de la nappe phréatique en partenariat avec les collectivités locales, etc.
- **Une concertation permanente** avec les élus locaux et les associations de riverains



● ENGAGEMENT POUR LE TERRITOIRE

- **Partenariats** : Lyon Aéroport soutient des centaines d'associations de communes riveraines et plusieurs événements de son territoire (Biennale d'art contemporain, Musée des Confluences, Festival Plane R Fest, Course des 3 étangs, Festival Karavel, etc.)
- **Impact économique** de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry : 5 660 emplois directs et 480 M€ de contribution au PIB

LYON AÉROPORT, ACTEUR ENGAGÉ DE SON TERRITOIRE



● SATOEMPLOIS : TRAVAILLER À L'AÉROPORT

En sa qualité d'acteur économique majeur, Lyon Aéroport fait de l'emploi des riverains l'une de ses priorités.

Envie de travailler sur le site de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry ? Besoin d'en savoir plus sur les différents métiers aéroportuaires ?



Rendez-vous sur le site de Satoemplois
www.satoemplois.com



+ d'infos sur la page Facebook de Satoemplois et sur le site
www.satoemplois.com

A noter la date du prochain **Carrefour des métiers** qui aura lieu le **26 mars 2020 à Pusignan**.



CABINET MÉDICAL DE L'AÉROPORT

Vous cherchez un médecin de garde la nuit, ou le week-end ? Le cabinet médical de l'aéroport est ouvert 7 jours sur 7, de 8h à 22h, au niveau 0 du bâtiment de l'Arc, entre les Terminaux 1 et 2.



Plus d'infos : www.lyonaeroports.com

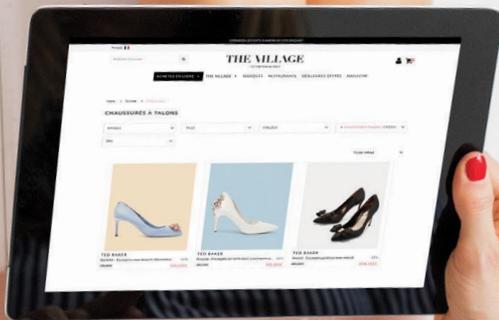
Recevez les informations de Lyon Aéroport sur ses actions pour le territoire, en vous inscrivant auprès de : durable@lyonaeroports.com

THE VILLAGE

LE FRENCH OUTLET *

100 GRANDES MARQUES DE -30% À -70% TOUTE L'ANNÉE*

ACHETEZ EN LIGNE À PRIX REMISÉS
SUR THEVILLAGEOUTLET.COM
ET FAITES-VOUS LIVRER CHEZ VOUS !



AUTOROUTE A43 SORTIE 6 VILLEFONTAINE
www.thevillageoutlet.com

*Le village de marques français *Remise sur prix de vente conseillé

**Cette page est réservée aux groupes politiques du Conseil municipal.
Les textes sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.**

AGIR POUR PROTÉGER

Nous n'aurions jamais pu imaginer écrire une tribune dans un tel contexte... une crise sans précédent, qui nous a amené à agir vite à prendre des mesures et des décisions inédites pour répondre à l'importance de cette situation unique, à laquelle s'ajoute l'incendie inadmissible de l'Hotel de ville. :

- **Agir pour protéger les agents** qui assurent la continuité du service public,

- **Agir pour protéger les habitants** en veillant tout particulièrement aux personnes les plus vulnérables, isolées, âgées, handicapées, sans revenu....

- **Agir pour faire sécuriser rapidement l'Hôtel de ville**, faire intervenir les entreprises pour obtenir toutes les études et les devis pour très rapidement pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les habitants et les agents communaux

Nous savons combien le confinement ne se vit pas de la même manière pour tous : certains d'entre nous sont confinés en appartement, nombreux sont inquiets pour leur situation professionnelle, d'autres continuent à travailler, mais **nous tous devons veiller à limiter les risques de contagion** pour nos familles, nos proches et autrui.

Les situations sont multiples mais nous partageons tous les mêmes difficultés liées à l'isolement et le manque de vie familiale comme de vie sociale, l'inquiétude pour notre santé et celle de nos proches, l'inquiétude sur le devenir de la situation économique de notre pays.

Le dé-confinement annonce le retour à la vie courante, nous sommes tenus de rester prudents et vigilants. Nos certitudes, nos repères, nos habitudes ont été bousculées, et le seront encore après le 11 mai.

Les mesures et décisions gouvernementales

ne sont pas encore claires :

> Comment va s'organiser le retour à l'école, au travail ?

> Pourrons nous à nouveau nous retrouver dans l'espace public ?

> La ville et nos associations pourront elles à nouveau proposer des événements ?

> Et comment va s'organiser l'accueil du public et des agents dans notre Hôtel de ville en grands travaux ?

Dans l'attente de ces éclaircissements, nous devons rester sur notre ligne : **Agir pour protéger.**

Merci à celles et ceux, nombreux, qui ont continué à travailler pour produire et/ou distribuer les biens de première nécessité dont nous avons besoin.

Nous restons pleinement mobilisés au service de cette ville et de tous ses habitants.

Enfin, nos sincères remerciements s'adressent à chacune et chacun d'entre vous, qui avez respecté au mieux les mesures de confinement et pour avoir déployé des nombreuses initiatives innovantes et généreuses.

Nous souhaitons aussi saluer les très nombreux **témoignages des Villard.es**, des partenaires et des élus des autres communes de nous avoir signifié leur indignation et leur soutien.

Un remerciement appuyé aussi à **l'État, la CAPI, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et au Département de l'Isère**, qui ont réagi très rapidement en apportant leur aide technique et financière.

Une fois de plus à Villefontaine, la fraternité et l'entraide ont été mises en lumière.

Pour nous contacter :
bienvivreavillefontaine@gmail.com

DES ENSEIGNEMENTS POUR UN RÉEL CHANGEMENT ?

Avec cette crise, ce qui s'est arrêté c'est une course folle, stoppée soudainement par un virus invisible qui donne une soudaine et grande visibilité à la fragilité de nos sociétés. Une crise est toujours un accélérateur de mutations, bonnes ou mauvaises et ce que nous découvrons, c'est l'incroyable faculté d'adaptation dont nous pouvons individuellement et collectivement faire preuve.

Depuis longtemps, nous avons conscience que nous devons changer les choses mais nous ne le faisons pas. Sans doute notre capacité à souvent remettre au lendemain...

La crise du coronavirus, nous a donné l'occasion de mettre en œuvre quelques nouveaux comportements. Nous le constatons sur notre commune comme dans d'autres lieux. Ces changements sont nés de l'urgence mais rien n'empêche qu'ils puissent être maintenus. Par exemple et c'est loin d'être exhaustif, dans notre mode de consommation alimentaire avec la montée en charge des producteurs locaux et la vente directe ; avec le développement du télétravail qui, sous certaines conditions d'aménagement, rend possible une meilleure combinaison entre « qualité de vie au quotidien » et « travail » ; dans la santé avec la téléconsultation ; dans l'éducation avec l'enseignement à distance dans nos universités, lycées et collèges, ou encore dans l'exercice de la solidarité avec une meilleure attention aux voisins, le besoin de vivre ensemble des moments collectifs sur nos balcons ou sur nos smartphones, la reconnaissance du travail de personnes (personnels médical ou paramédical, intervenants à domicile, facteurs, éboueurs, caissières...) qui sont au service des autres ou de la collectivité...

Les exemples sont donc nombreux. Saurons-nous tirer profit de ce temps « extraordinaire » pour tirer quelques leçons qui permettraient à notre société de s'organiser sur d'autres bases et tirer des enseignements pour un réel changement ?

Prenez-soin de vous.

Le groupe municipal **AVENIR CITOYEN - AIMER VILLEFONTAINE**

Le groupe UAV n'a pas transmis de "point de vue" pour ce numéro.

Mme Sandrine Vinay n'a pas transmis de "point de vue" pour ce numéro.

Prix
Choix
Fraîcheur
Qualité

SUPER U

Porte de l'Isère - La Verpillière

Tél : 04 74 95 28 70

www.superu-laverpilliere.com



À votre service



**OUVERT DE 8H30 À 20H
ET LE DIMANCHE MATIN**



Véhicules

Bureau : 04 74 95 57 77

06 07 59 30 38

Accueil aéroport - Gares - Médical assis
Chimio - Dialyses - Rayons
Tous services - Colis urgents

Conventionné Sécurité sociale

MON AUDIOPROTHÉSISTE, M'ACCOMPAGNE,
IL ASSURE LE CONTRÔLE RÉGULIER
ET ATTENTIF DE MON CONFORT AUDITIF...
ET ÇA S'ENTEND !

Testez* gratuitement
votre audition dans votre centre
Entendre de Villefontaine

Peggy SARTELET
Carole TEUMA
Audioprothésistes D.E.

**BIEN
APPAREILLÉ,
C'EST PAS
PAREIL !**

VILLEFONTAINE
C.C. St Bonnet
04 74 97 82 51

Les audioprothésistes



*À visée non médicale. COTE AUDITION - RCS 524 490 141 - Septembre 2019



Création



Studio



Impression



Régie
Publicitaire

EMS ÉTUDES
MÉTHODES
& STRATÉGIES

Nouvelle Régie publicitaire
officielle du Magazine
Vivre VILLARD

Votre Contact : Philippe VIOLIER
Tél. : 06.98.75.52.00
E-mail : ems38@orange.fr



Stéphanie DELANNAY
06 84 15 47 29

stephanie.delannay@parlezmoidimmo.com

Votre conseillère indépendante sur le secteur
depuis plus de 10 ans!

Nous vous offrons dans le cadre du mandat
PREMIUM :

L'évaluation de votre bien
Une vidéo HD (avec drone selon le bien)
Un shoot photo HD (réalisé par un photographe
professionnel)
Les diagnostics immobiliers (300 € max)
Un kit de déménagement
Le nettoyage complet de votre bien
La validation financière des acquéreurs



Parlez-moi
d'immo...
www.parlezmoidimmo.fr

CONFINÉS, RESTONS CONNECTÉS !



Vi  **efontaine**
Connectée par nature